

COMMUNICATION
N° 255/2021
AU CONSEIL COMMUNAL

Feuille de route climatique « *Nyon s'engage* »

Bilan intermédiaire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le 5 octobre 2020, le Conseil communal prenait acte de la feuille de route *Nyon s'engage* visant à faire face à l'urgence climatique et, dans ce cadre, acceptait l'amendement de la commission, demandant à « *la Municipalité de présenter un bilan intermédiaire de monitoring concernant le suivi et l'évaluation des actions réalisées, des dépenses engagées et des résultats atteints à l'horizon 6 mois et avant la fin de la législature* ».

La présente communication vise ainsi à répondre à la demande du Conseil communal, en effectuant un premier bilan succinct de l'avancement de ce programme de première importance pour la Municipalité.

Pour rappel, *Nyon s'engage* est le nom donné par la Municipalité à sa feuille de route climatique, élaborée dans la lignée des attentes citoyennes et de la résolution adoptée par le Conseil communal en 2019. Après plus d'une décennie de volontarisme environnemental, la Municipalité a souhaité donner un nouvel élan, collectif et fédérateur, à l'action des Autorités nyonnaises en faveur du climat. Cette feuille de route consiste en vingt actions prioritaires qui s'articulent autour de deux objectifs :

1. la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. l'anticipation des conséquences du changement climatique par la réalisation de mesures d'adaptation.

A travers *Nyon s'engage*, l'ambition municipale a été de s'engager à donner la priorité absolue aux projets qui découlent et découleront des vingt actions prioritaires, à accélérer leur rythme de mise en œuvre. La feuille de route doit permettre de prioriser l'action communale et de recentrer les efforts, notamment financiers, en faveur des projets favorables au climat.

2. Projets : en moins d'une année, des avancées majeures, qui ouvrent des perspectives ambitieuses pour les prochains mois

Depuis la publication de *Nyon s'engage*, de nombreux projets ont franchi des étapes cruciales pour leur développement, grâce à une priorisation des efforts en leur faveur et au soutien continu du Conseil communal.

Dans ce qui suit, les projets sont présentés selon les cinq thématiques de la feuille de route (avec une subdivision pour la première thématique). Pour chaque thématique, sont mentionnés les principaux préavis déposés et acceptés par le Conseil jusqu'à la séance du 31 mai dernier, les éléments-phares de l'année écoulée, ainsi que les perspectives pour l'année suivante. Il convient de préciser que, par souci de lisibilité, seuls les principaux projets sont mentionnés, sans aucune prétention d'exhaustivité.

2.1 Energie – échelle territoriale et niveau stratégique

Préavis	<ul style="list-style-type: none">✓ N° 195 : plan solaire 2020-2030✓ N° 203 : création d'une SA pour investir dans des centrales solaires sur des toitures privées✓ N° 226 : stratégie de rénovation du parc bâti privé✓ N° 244 (communication) : création d'une SA pour développer les réseaux de chauffage à distance~ N° 250 (déposé) : forage et prospection pour le projet de géothermie moyenne profondeur
---------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Points forts	<p>Toutes les actions prioritaires retenues dans <i>Nyon s'engage</i> ont franchi des étapes majeures depuis l'année passée : acceptation du crédit d'étude pour la stratégie de rénovation du parc privé, formalisation du partenariat avec Romande Energie pour le thermoréseau, obtention des ressources nécessaires à l'investissement solaire sur des toitures privées, et entrée en une phase plus opérationnelle pour la géothermie moyenne profondeur.</p> <p>Pris séparément, chacun de ces projets dispose d'un potentiel très conséquent de réduction des émissions de CO₂. Mieux encore, les avancées respectives à un rythme soutenu de ces projets, considérés comme un tout, permettent d'entrevoir à terme un futur extrêmement désirable sur le plan de la transition énergétique. Cette vision, c'est celle d'un parc bâti qui consomme peu car rénové, qui s'alimente en thermie à travers un réseau centralisé dont l'énergie provient durablement de nos forêts puis à terme de notre sous-sol, et dont les toits sont couverts de panneaux sans que le propriétaire n'ait eu besoin d'investir lui-même.</p>
Perspectives 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite des études et acquisition de clients pour le thermoréseau ➤ Elaboration de la stratégie de rénovation du parc bâti privé ➤ Réalisation des 1^{ères} centrales solaires sur toits privés par les SI ➤ Révision du Programme Nyon-Energie et publication du Plan directeur des énergies de réseau

2.2 Energie – exemplarité des installations et du parc bâti communal

Préavis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ N° 198 : centrale solaire sur le bâtiment des Espaces verts ✓ N° 207 : rénovation du centre sportif du Rocher ✓ N° 213 : rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du centre-ville ✓ N° 216 : crédit-cadre pour l'entretien et l'amélioration énergétique du parc communal ✓ N° 231 : plan lumière
Points forts	<p>Outre les deux rénovations d'envergure en cours d'étude (Rocher et Centre-ville), qui permettront chacune une réduction d'environ 50% des besoins thermiques et une production accrue d'énergie renouvelable, la plus grande avancée de l'année écoulée est sans aucun doute les crédits-cadres. Environ 25% des 4 millions obtenus sont dédiés à des travaux directement favorables au climat. Une fois rattrapé le retard sur l'entretien, cette proportion sera augmentée au fur et à mesure des prochains crédits-cadres.</p> <p>La couverture nocturne des bassins de Colovray et l'installation solaire de près de 1'000 m² au bâtiment des Espaces verts ont par ailleurs été mis en service en 2021.</p> <p>Le Plan lumière, qui doit permettre à terme une réduction de près de 70% de nos dépenses énergétiques, est entré en avril dans sa phase de mise en œuvre, suite au plébiscite du Conseil. La réduction de la puissance à -50% est désormais effective dès 22h (contre minuit auparavant) sur les routes de transit, et plusieurs suppressions et extinctions de lampadaires sont en cours de test.</p>
Perspectives 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement de la turbine à Rive, arrêtée en 2019 (bruit sur voisinage) ➤ 2^{ème} étape au bâtiment des Espaces verts : changement de la source de chaleur, isolation du bâtiment administratif et pose complémentaire de panneaux solaires ➤ Planification des équipements photovoltaïques des grandes toitures communales restantes ➤ Ecole du centre-ville et complexe du Rocher : poursuite des études voire début des travaux ➤ Démolition d'un petit bâtiment énergivore à la rue des Marchandises 9 ➤ Changement de la source de chaleur à l'école de Gai-Logis ➤ Diverses améliorations énergétiques : réalisation des travaux planifiés via les crédits-cadres

2.3 Mobilité

Préavis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ N° 209 : stratégie électromobilité ~ N° 238 (déposé) : évolution et adaptation du réseau de transports publics urbains ~ N° 239 (déposé) : passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy
Points forts	<p>Outre les avancées significatives des études sur les grands projets d'agglomération, le réseau d'infrastructures et d'aménagements favorables à la mobilité douce a bénéficié d'un nouvel élan en se développant en plusieurs endroits. L'installation d'une piste cyclable provisoire à la rue du Stand, la piétonnisation de la rue de la Gare, le passage en zone de rencontre des rues de la Morâche et Juste-Olivier, ou encore la finalisation des travaux au sentier du Cossy en sont les principales réalisations.</p> <p>Le réseau de vélos en libre-service Publibike s'est également largement développé au cours des derniers mois. Quatre nouvelles stations ont déjà été aménagées et mises en service, et quatre supplémentaires seront réalisées d'ici l'automne.</p> <p>En complément de ces avancées concrètes à court terme, il s'agit également d'anticiper dès aujourd'hui le renforcement à plus long terme du réseau de mobilité durable. En ce sens, le projet d'agglomération de 4^{ème} génération du Grand Genève a été déposé auprès de la Confédération en juin 2021. Il coordonne les enjeux d'urbanisation, de mobilité et d'environnement et retient des mesures en faveur de la mobilité douce et des transports publics.</p>
Perspectives 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'aménagements urbains permettant de réduire la vitesse du trafic au centre-ville et légalisation/pérennisation de la zone de rencontre. ➤ Cheminement de mobilité douce entre le GHOL et les Jardins du Couchant et réaménagement du Chemin des Tines ➤ Poursuite des études et réalisations relatives aux mesures d'agglomération, notamment les passerelles de mobilité douce ➤ Lancement des réflexions pour la révision du Concept de mobilité urbaine (CMU) ➤ Mise en œuvre progressive des mesures électromobilité (électrification de la flotte communale, projet pilote de contracting, évolution vers une Mobility électrique, etc.)

2.4 Anticipation aux conséquences du changement climatique

Préavis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ N° 227 : suivi phytosanitaire et pérennisation du patrimoine arboré ✓ N° 234 : liaison entre les stations de pompage d'eau du Bucleis et des Pralies ✓ N° 236 : stratégie de végétalisation du territoire ~ N° 242 (déposé) : plan d'action pour réduire la consommation d'eau
Points forts	<p>Au cours de l'année écoulée, la recherche d'adaptation au changement climatique s'est essentiellement concrétisée dans deux domaines : l'eau potable et la végétalisation.</p> <p>Concernant l'eau potable, les travaux en cours sur les infrastructures du Bucleis et des Pralies ont pour objectif de renforcer la sécurité d'approvisionnement dans un contexte de pression hydrique accrue, tout en solutionnant le problème du chlorothalonil. Le premier plan d'action spécifiquement centré sur la réduction de la consommation en eau a également été élaboré début 2021. Parmi les nombres mesures préconisées, nous pouvons relever l'équipement progressif en électrovannes des fontaines communales, dès cet été et jusqu'en 2023. Celles-ci permettent de les couper durant la nuit, et ainsi de préserver la disponibilité des ressources hydriques de manière substantielle.</p>

	<p>Au sujet de la végétalisation, le Conseil a accordé les crédits en vue d'établir une véritable stratégie territorialisée afin d'améliorer en quantité et en qualité la couverture verte. Cette stratégie, par essence projective, viendra renforcer la végétalisation existante, dont la pérennisation pourra être assurée à travers les crédits-cadres obtenus pour le patrimoine arboré. A un niveau concret, nous pouvons également relever, parmi d'autres, la reconduction des jardins en extension du square Perdtemps, avec comme nouveauté cette année le dégrappage du béton afin de permettre une meilleure perméabilité des sols et infiltration d'eau, ainsi qu'une végétalisation de meilleure qualité.</p>
Perspectives 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démarches aux côtés de la Ville de Lausanne afin de pouvoir exiger des plantes locales et génétiquement adaptées à l'évolution du climat dans le cadre des appels d'offres ➤ Publication du Plan directeur régional de la distribution d'eau et lancement des études et travaux en faveur de la résilience du réseau face aux aléas du changement climatique ➤ Etudes détaillées pour la renaturation de l'Asse ➤ Lancement de la révision de la Politique de l'environnement ➤ Entre autres objectifs, identification localisée des îlots de chaleur dans le cadre des études sur la stratégie de végétalisation et conception de mesures territorialisées afin d'y faire face ➤ Evolution du Plan canicule afin d'élargir le périmètre des bénéficiaires

2.5 Engagement de la population et du secteur privé

Pré-avis	<p>✓ N° 204 : programme d'économie d'énergie chez les ménages et les entreprises</p>
Points forts	<p>Après plusieurs mois de report pour cause sanitaire, les premières opérations Eco-Logement (conseils personnalisés et installation gratuite d'ampoules LED, de brise-jets, de coupe-veilles, etc.) ont pu être lancées au printemps. Avec 524 ménages visités dans les deux quartiers de la Levratte et de Prélaz et un taux de pénétration de 78 %, le succès est au rendez-vous de ce projet novateur. Les opérations Efficience-PME (mini-audit énergétique des entreprises et subventions) ayant démarré fin mai, soit après la rédaction du présent document, il est trop tôt pour faire un bilan. Les subventions pour le remplacement d'appareils électroménagers ont également été augmentées depuis mars.</p> <p>Le domaine des potagers urbains – qui doivent être vus comme des occasions de cohésion sociale et de sensibilisation à l'origine de notre alimentation – s'est largement développé au cours de l'année écoulée : grâce au soutien de la Ville aux initiatives citoyennes de la Combe, du parc du Buis, et de « Au-Potager », à la division parcellaire des plantages en mains communales, à la multiplication des carrés potagers et aux initiations à la permaculture offertes, les possibilités offertes aux Nyonnais-es sont de plus en plus nombreuses et diversifiées.</p> <p>Le projet de centrale solaire citoyenne a également franchi une étape cruciale avec la signature d'une convention entre la Municipalité et la coopérative nyonnaise « Optima Solar La Côte », formalisant entre autres la mise à disposition gratuite de la toiture de l'école du Rocher sur 25 ans. Les citoyens ont ainsi pu acquérir les parts sociales, d'une valeur de CHF 1'000.- chacune, afin d'atteindre la somme nécessaire à l'installation des panneaux, prévue en automne. Avec ce partenariat, la Municipalité permet à tous, y compris les locataires, de participer activement à la transition énergétique locale.</p>
Perspectives 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un guichet-conseil unique sur l'énergie ➤ Révision du programme de subventions à la mobilité durable ➤ Mise en place envisagée de subventions dans de nouveaux domaines (eau, coaching carbone) ➤ Mise en place de la refonte du marché, favorable aux produits locaux ➤ Lancement des réflexions pour renforcer l'engagement des entreprises en faveur du climat

2.6 Organisation interne et transversale

Préavis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ N° 219 : prolongation du poste de chef de projet pour les mesures d'agglomération ✓ N° 232 (communication) : intégration des aspects de durabilité dans les marchés publics
Points forts	<p>Concernant la recherche continue d'optimisation du fonctionnement de l'administration et de développement des compétences à l'interne, une grande avancée a été réalisée au Service architecture et bâtiments. Une réorganisation interne a été décidée afin d'accorder une meilleure place à l'énergie en créant un secteur dédié en son sein. En place dès cet été, cette nouvelle organisation, réalisée sans augmentation d'EPT, a conduit au renforcement des effectifs dédiés à la transition énergétique et à l'entretien du parc communal. Elle permettra de développer un véritable pool de compétences dans l'énergie des bâtiments, qui sera notamment utilisable par les privés à travers la mise sur pied d'un guichet unique d'information-conseil.</p> <p>Outre l'élaboration communiquée au Conseil d'un Guide interne sur l'intégration de la durabilité dans les appels d'offres publics, l'ambition d'achats publics responsables s'est notamment concrétisée dans l'alimentation scolaire. Le premier rapport sur la durabilité des produits servis dans les restaurants scolaires a été établi à l'interne fin 2020 et a d'ores et déjà débouché sur une amélioration des pratiques de notre prestataire, notamment relatives à l'origine nationale des aliments.</p>
Perspectives 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimisation de la gouvernance interne à l'occasion de la nouvelle législature ➤ Mise en place d'un groupe inter-services sur l'exemplarité de l'administration au quotidien

3. Un changement de paradigme au-delà des espérances

Au-delà de ces aspects très concrets, la Municipalité fait le constat extrêmement réjouissant d'une évolution profonde de la préoccupation climatique au sein de son action et de son administration. Le signal fort envoyé par la Municipalité et le Conseil communal a conduit à l'adoption généralisée du « *réflexe climat* » au sein des réflexions menées par les services.

En guise d'illustration, nous pouvons relever, parmi d'autres, le changement de la source de chaleur à l'école de Gai-Logis suite à une cessation de fonctionnement de la chaudière (préavis planifié pour la fin de 2021). Alors que la solution la plus simple et la plus rapide à mettre en œuvre aurait été de conserver un approvisionnement au gaz en remplaçant la chaudière défectueuse, le Service architecture et bâtiments a immédiatement lancé une étude afin de passer à une source de chaleur renouvelable.

De façon similaire, dans le cadre du réaménagement de la route de Divonne, le projet initial ne contenait que peu d'éléments naturels et prévoyait à ce titre un pilotage par un ingénieur civil. Après réévaluation du projet à l'aune des ambitions affichées dans *Nyon s'engage*, les services de l'Urbanisme, des Espaces verts et forêts et de Travaux, environnement et mobilité, ont décidé de confier cette coordination à un bureau de paysagistes, qui devra notamment élaborer un masterplan pour la perméabilisation, la végétalisation et l'arborisation des abords de la route ainsi qu'un concept paysager renforcé pour le réaménagement du gabarit routier.

Loin d'être anecdotiques, ces décisions – et notamment leur spontanéité et leur désormais évidence – illustrent parfaitement les effets « invisibles » de la feuille de route climatique. S'il s'agissait certes d'un des objectifs recherchés, la rapidité avec laquelle ces effets se sont déployés est probablement l'une des grandes plus réussites à porter au crédit de *Nyon s'engage*.

Cette évolution se retrouve également au niveau des Autorités. A l'heure actuelle, l'intégralité de la vingtaine de préavis estampillés *Nyon s'engage* ont été acceptés. La Municipalité souhaite en remercier le Conseil communal, et se réjouit de constater le parfait alignement entre l'Exécutif et le Délibérant sur l'enjeu climatique.

4. Perspectives : vers un Plan climat 2.0 à horizon 2022

Les principales perspectives au niveau des projets pour les 12 prochains mois ont été détaillées plus haut. Concernant *Nyon s'engage* en tant que tel, plusieurs démarches parallèles, directement ou indirectement liées à *Nyon s'engage*, devraient permettre à la prochaine Municipalité de définir un Plan climat 2.0 à horizon 2022.

A un niveau stratégique, le second semestre 2021 et le début 2022 seront essentiellement consacrés à la révision de deux politiques communales centrales pour l'action climatique :

- la politique énergétique (Programme Nyon-Energie). Cette révision interviendra dans le cadre de l'audit Cité de l'énergie, dont les premières étapes ont été initiées en avril et qui se terminera par une labellisation en automne 2022. Pour la première fois depuis les débuts de la transition énergétique à Nyon, le label GOLD est visé et semble atteignable ;
- la politique de l'environnement. Entre autres ambitions, il est notamment prévu que cette révision adresse en profondeur l'enjeu des conséquences attendues du changement climatique et des mesures d'adaptation qui doivent en découler.

Par la suite, un travail important sur les données quantitatives et les outils de suivi de l'avancement de *Nyon s'engage* devra être entrepris et débouchera sur une refonte et modernisation du système d'indicateurs actuellement utilisé. Il s'agira non seulement de pouvoir assurer par la suite un monitoring quantitatif sur base annuelle des effets de *Nyon s'engage*, mais également voire surtout d'établir des projections et scénarios d'émissions de CO₂ à horizon 2030 et 2050. Cette tâche pourra s'appuyer sur deux études sectorielles en cours de réalisation, dans le domaine de l'énergie (dans le cadre du Plan directeur des énergies de réseau) et dans celui de l'urbanisme et de la mobilité (dans le cadre de l'étude CUTE – Coordination Urbanisme-Transport-Environnement). Concernant l'étude CUTE, il convient de relever que, contrairement aux deux précédentes études similaires en 2008 et 2015, le CO₂ a été inclus dans les impacts étudiés.

Le croisement de ces différents travaux représentera ainsi une base solide sur laquelle la Municipalité pourra construire une version 2.0 *Nyon s'engage*. En fonction des ambitions municipales, celui-ci pourra adresser de façon plus directe certains domaines – par ex. l'alimentation, voire la finance durable – ainsi que fixer un objectif chiffré de réduction des émissions.

L'objectif est de publier ce Plan climat 2.0 à horizon mi-fin 2022. L'expérience nous montre toutefois que ces ambitions calendaires sont parfois difficilement tenables. Pour illustration, la conception et mise en place d'outils de suivi et monitoring de *Nyon s'engage* (mentionnée à l'instant, cf. refonte indicateurs) était initialement planifiée pour l'année passée mais a dû être reportée afin de prioriser l'investissement des ressources humaines sur les projets concrets et les missions récurrentes. La prochaine Municipalité mènera une réflexion afin d'optimiser les ressources allouées à *Nyon s'engage*.

5. Utilisation du crédit octroyé dans le préavis N° 201/2020

A l'heure actuelle, un seul mandat de CHF 7'500.- a été financé par le crédit de CHF 125'000.- octroyé à travers le préavis N° 201/2020. Il a consisté en un accompagnement externe dans le cadre du postulat sur l'eau de Mmes les Conseillères communales Valérie Mausner Léger et Vanessa Ischi Kaplan.

Focalisé sur l'enjeu de la réduction de la consommation d'eau, le bilan par les mandataires des actions menées par l'administration a permis de déboucher sur un programme d'action renforcé à la hauteur des ambitions de *Nyon s'engage*, présenté au Conseil communal dans le rapport-préavis N° 242.

Le crédit est donc à ce jour encore faiblement utilisé. Il est en effet rapidement apparu que les compétences nécessaires à l'accompagnement pro-climat et au relèvement des ambitions dans les projets des différents services relèvent avant tout d'une compréhension fine du contexte et des dynamiques de notre administration. Tout comme pour la coordination générale et la mise en cohérence de l'action communale dans les différents domaines de *Nyon s'engage*, c'est par le recours aux compétences des ressources humaines internes que ces missions, quelque peu invisibles, ont la meilleure plus-value.

Toutefois, les travaux relatifs au monitoring quantitatif et à la refonte des indicateurs dans le cadre de la future révision de *Nyon s'engage*, tels que présentés plus haut, nécessiteront sans doute un accompagnement sur certains points particulièrement techniques, qui pourra être financé par le solde encore très confortable du crédit.

6. Conclusion

Le signal clair envoyé par les Autorités nyonnaises à travers *Nyon s'engage* a déjà produit des effets extrêmement favorables. Les projets prioritaires de la feuille de route ont avancé à un rythme soutenu, de nouveaux projets ont émergé, et plus généralement nous pouvons constater une prise en compte accrue du climat dans toutes les actions et projets de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité remercie les Conseillères et Conseillers communaux de prendre bonne note des avancées très réjouissantes réalisées depuis l'adoption par le Conseil communal en octobre 2020 de la feuille de route climatique *Nyon s'engage*.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia